

## **Entre déracinement et émancipation : L'expérience des jeunes autochtones pris en charge par la protection de la jeunesse**

---

**Par Marie-Hélène Gagnon Dion**

La surreprésentation des jeunes autochtones dans les systèmes de protection de la jeunesse au Canada est une réalité préoccupante. La dernière étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants démontre que les enfants autochtones ont quatre fois plus de chances que les enfants non autochtones d'être sujets d'une enquête par la protection de la jeunesse pour mauvais traitements (ECI, 2008). Des études démontrent également que la surreprésentation des enfants autochtones augmente à mesure qu'ils progressent à travers les différentes étapes des services de protection (Trocmé et al., 2005). Si des recherches mettent en exergue des causes et des explications à cette surreprésentation, aucune étude recensée au Canada n'interroge le point de vue des jeunes autochtones sur leur réalité et leur expérience de prise en charge.

Rappelons que la Loi de la protection de la jeunesse définit différentes situations de mauvais traitements à l'endroit des enfants où l'intervention de l'État devient nécessaire. Cette loi d'exception vise dans ses objectifs à mettre fin à ces situations en travaillant principalement de manière volontaire avec les familles et à maintenir l'enfant dans son milieu d'origine. La voie judiciaire et le placement sont donc définis comme des mesures de dernier recours (Bellot, 2012). On remarque toutefois, dans les dernières décennies, que le recours à la voie judiciaire est devenu de plus en plus fréquent à l'endroit des familles autochtones en ce qui concerne la protection de l'enfance (Tourigny et al., 2007; Trocmé et al., 2005). On estime aussi qu'environ 40% des enfants placés en famille d'accueil sont autochtones, et ce, malgré le fait que les Autochtones représentent moins de 5% de la population canadienne (Trocmé et al., 2004).

Cette recherche vise à mieux comprendre les causes et les effets de la surreprésentation des jeunes autochtones en protection de la jeunesse à partir du point de vue des jeunes eux-mêmes. Il s'agissait d'explorer l'expérience de prise en charge des jeunes autochtones afin de dégager les significations qu'ils donnent à l'intervention de la protection de la jeunesse dans leur vie. S'inscrivant dans une approche qualitative, sept récits de vie (Bertaux, 2010) ont été recueillis auprès de jeunes autochtones âgés entre 18 et 24 ans, ayant vécu une prise en charge et résidant en milieu urbain. Le recrutement s'est fait par l'entremise d'organismes de Val-d'Or intervenant auprès de jeunes autochtones et par le Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue. Les données ont été soumises à une analyse thématique puis typologique (Schnapper, 2005), ce qui a permis de faire ressortir la compréhension des jeunes de leur situation de prise en charge ainsi que trois types d'expérience liée au placement.

La principale contribution de ce mémoire est d'offrir, par le recours à la sociologie de l'expérience de Dubet (1994), un modèle théorique qui permet de comprendre la réalité de prise en charge des jeunes autochtones à partir de leurs propres compréhensions et significations.

L'analyse des témoignages démontre que les jeunes autochtones ont vécu difficilement la situation entourant leur prise en charge. La consommation d'alcool et de drogues des parents représente pour eux la source directe des problèmes qui a mené à leur prise en charge puisqu'elle a entraîné des comportements parentaux inadéquats. Cette consommation a pris place dans un

contexte de précarité et elle s'explique, pour les jeunes, par des événements familiaux ponctuels ou par les conséquences d'événements historiques, plus précisément par les impacts des politiques assimilatrices à l'égard des Autochtones. Des conditions familiales difficiles, généralisées à leur famille élargie et à leurs communautés, ont fait en sorte que l'intervention de la protection de la jeunesse a représenté, pour tous les jeunes, une mesure de protection.

Les relations que les jeunes autochtones entretiennent avec leur milieu d'origine pendant le placement viennent toutefois nuancer le regard qu'ils portent sur leur expérience. Les jeunes qui n'ont pas de liens avec leur milieu d'origine pendant le placement ont un sentiment de rupture identitaire : ces jeunes vivent leur prise en charge comme un « déracinement ». Ce déracinement entraîne des conséquences négatives, comme une mauvaise estime de soi ou une fragilité chez ces jeunes, et fait en sorte qu'ils voient leur prise en charge comme une « protection partielle ». À l'inverse, les jeunes qui ont un ancrage dans leur famille d'origine pendant le placement conservent un sentiment de continuité identitaire : ces jeunes vivent leur prise en charge comme une émancipation, c'est-à-dire qu'elle leur permet de s'affranchir des difficultés vécues dans le passé. Ces jeunes retirent des conséquences positives de leur placement, comme des accomplissements et un cheminement personnel, et ils perçoivent leur prise en charge comme une « protection totale ». En outre, selon l'effet du placement, les jeunes autochtones adoptent des comportements de résistance ou de résilience par rapport à leur milieu d'accueil. Ces comportements représentent leur marge de manœuvre par rapport aux conditions dans lesquelles ils se trouvent lorsqu'ils sont pris en charge.

Cette recherche permet d'éclairer, à partir du point de vue des jeunes, le phénomène de la surreprésentation des Autochtones en protection de la jeunesse. Les résultats de cette étude portent à croire qu'il y a présence d'une judiciarisation de la pauvreté en contexte autochtone. Les témoignages des jeunes démontrent qu'une pauvreté multidimensionnelle et généralisée fait actuellement pression sur les familles et sur les communautés autochtones, ce qui fait en sorte que l'intervention de la protection de la jeunesse, qui devrait être de dernier recours, devient un incontournable en ce qui a trait au bien-être des enfants autochtones.

Cette étude démontre aussi différents effets à cette judiciarisation. Si l'intervention de la protection de la jeunesse représente, à prime abord, une mesure de protection pour les jeunes autochtones, leur bien-être n'est pas pour autant assuré par la prise en charge. Les liens avec la famille d'origine, immédiate et élargie, apparaissent essentiels aux jeunes puisqu'ils sont pour eux le reflet même de leur identité culturelle. La prise en charge par la protection de la jeunesse, lorsqu'elle implique un placement, peut donc mettre en péril cette identité provoquant par la suite des conséquences néfastes sur la vie des jeunes.

Dès le départ, cette recherche souhaitait contribuer à ce que les interventions qui visent le bien-être des jeunes autochtones soient pensées en fonction du sens qu'ils donnent à leur réalité. Les résultats de l'étude portent à penser que des interventions structurelles visant la pauvreté ainsi que des interventions sociales et communautaires, au niveau de la toxicomanie des parents par exemple, pourraient freiner la surreprésentation des Autochtones dans le système de protection de l'enfance. Par ailleurs, lorsque les jeunes autochtones sont en besoin de protection, les interventions doivent être pensées de sorte qu'ils puissent entretenir un lien continu avec leur famille immédiate et élargie pendant la prise en charge pour éviter les conséquences négatives que peut avoir cette expérience.

# L'expérience de prise en charge des jeunes autochtones

